

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 17 février 2017	N° 2017-88

Convocation du 10 février 2017

Aujourd'hui vendredi 17 février 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Brigitte COLLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Léna BEAULIEU à M. Max GUICHARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
M. Pierre LOTHaire à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Philippe FRAILE-MARTIN à Mme Nathalie DELATTRE jusqu'à 10h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Andréa KISS à partir de 11h25
M. Michel HERITIE à M. TURON à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Cécile BARRIERE jusqu'à 10h10
Mme Arielle PIAZZA à M. Yohan DAVID à partir de 11h15
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 10h30
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h25
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h25
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH jusqu'à 10h55

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 17 février 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2017-88

Opération campus - Université de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole pour la réhabilitation des vestiaires et de la zone accueil de la Piscine universitaire de Talence - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur Franck RAYNAL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus porte sur un investissement de 54,6 M€ en direction des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires bordelais.

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole à la troisième phase de rénovation de la piscine universitaire de Talence. Cette opération fait suite à deux premières tranches de travaux menées en 2011 sur cette installation, qui ont concerné les installations géothermiques et la réfection de la toiture de la piscine et ont été financées pour un montant total de 2,64 M€ par les intérêts intermédiaires de la dotation de l'État à l'Opération campus Bordeaux.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'études de ses étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires est inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2016). Il constitue la première participation financière de Bordeaux Métropole à un projet immobilier de vie de campus dans le cadre de l'Opération campus.

1. Contexte

L'Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Partenaires de l'Opération campus

Le projet Opération campus Bordeaux a été à l'origine estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissements financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par l'Agence nationale de la recherche (ANR)) ;
- la participation du Conseil régional Nouvelle Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en direction du patrimoine immobilier universitaire ;
- Bordeaux Métropole, qui s'est engagée à participer aux projets de l'Opération campus de Bordeaux dans le cadre notamment de ses compétences de l'époque à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Caisse des dépôts et consignations, l'État, la Région et la Métropole, de la convention de site en date du 20 décembre 2010 et actualisé au travers d'une nouvelle convention de site votée en juillet 2016.

Intervention de Bordeaux Métropole au sein de l'Opération campus telle que définie dans la convention de site votée en juillet 2016

La convention de site de l'Opération campus, adoptée par délibération du Conseil métropolitain le 8 juillet 2016, a fixé la participation de la Métropole à 54,6 M€ répartis comme suit :

- 28 M€ sur des travaux d'aménagement des espaces publics ;
- 23,5 M€ de subventions à des opérations immobilières de « vie de campus » ;
- 3,1M€ de participation au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux, au travers de la démolition et du rachat du terrain de la résidence « Léo Saignat ».

2. Des opérations de « vie de campus » à l'usage du plus grand nombre

Principe d'intervention

Les opérations immobilières financées dans le cadre de l'appel national « Opération campus » par Bordeaux Métropole visent à améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'Université mais également à soutenir le développement d'une haute qualité de vie et d'études pour ses étudiants et usagers (personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs).

Si le public prioritaire de ces installations sportives et culturelles universitaires sont les étudiants et les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ambition de la Métropole par ces investissements en matière de vie de campus est de faire des sites universitaires de Bordeaux des lieux ouverts toute l'année et à tous les publics riverains des campus. Aussi, par ses investissements, la Métropole entend améliorer la qualité d'accueil et d'ouverture des équipements de vie de campus, tout en favorisant son appropriation par les publics extra-universitaires.

Équipements financés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus

Ainsi et au regard de ce double objectif d'attractivité universitaire et d'ouverture sur la cité des équipements de vie de campus, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus pour faire l'objet d'un cofinancement de la Métropole :

	Équipement	Site universitaire	Financement			Livraison
			Intérêt ANR (État)	Région	Métropole	
Bâtiment de vie associative et culturelle	Bibliothèque universitaire de droit-lettres	Pessac	30,72M€*	13,5M€*	7M€	2021
	Restructuration du bâtiment cours de la Marne	Bordeaux-Victoire	4,155M€	2,5M€	4,4M€	2020
	Pôle de vie Carreire	Bordeaux-Carreire	3,185M€	-	3M€	2020
Installations sportives universitaires	Plaine des sports Rocquencourt	Pessac-Gradignan	4,21M€	1,5M€	4,85M€	2022
	Piscine universitaire (phase 3)	Talence	0,22M€	1,5M€	1,5M€	2018
	Halle des sports (phase 3)	Talence	1,35M€	-	1,35M€	2019

*La BU Droit-Lettres de Pessac est incluse dans le contrat-réalisation-maintenance (CRM) de zone "Pessac" des campus de l'Université de Bordeaux et Bordeaux Montaigne. Si les financements de Bordeaux Métropole sont particulièrement ciblés vers la BU, les financements des intérêts de la dotation et de la Région concernent l'ensemble du CRM.

3. Le projet de réhabilitation de la piscine universitaire de Talence

Projet

La piscine universitaire de Talence est un équipement sportif majeur de l'Université de Bordeaux et rare sur le territoire métropolitain, avec un bassin d'un peu moins de 50 m, dont il convient d'assurer la remise en état et l'ouverture au plus grand nombre. En effet, au-delà de l'usage universitaire de cet équipement, celui-ci a vocation à s'ouvrir aux publics non-universitaires (riverains, scolaires, associations...).

Pour répondre à l'objectif de pérennité de cette installation sportive majeure et unique au sein du domaine universitaire de Bordeaux, deux phases de rénovation ont été menées en 2011 et financées intégralement par les intérêts intermédiaires de la dotation de l'État pour l'Opération campus de Bordeaux, pour un total de 2,64 M€. Ces travaux ont concerné la mise aux normes des installations géothermiques et la réfection complète de la toiture du bâtiment, de la ventilation de la zone bassin, de la menuiserie et du carrelage du bassin.

Programme

La convention de financement proposée en annexe à la présente délibération a pour objet de définir les modalités de versement par Bordeaux Métropole d'une subvention d'investissement à l'Université, pour l'achèvement de la rénovation de la piscine universitaire de Talence.

Cette troisième et dernière phase de rénovation de la piscine universitaire, dont un descriptif complet figure au sein de la convention financement annexée à ce rapport, a pour objectifs de :

- rénover les revêtements muraux et les carrelages au sol de la zone bassin ;
- remettre en état les abords de la zone bassin ;
- réhabiliter entièrement l'espace d'accueil et les vestiaires de la piscine universitaire.

Ces actions complèteront les deux premières tranches de réhabilitation de la piscine universitaire et permettront d'envisager dans de bonnes conditions une ouverture plus large de cette installation sportive aux publics non-universitaires (riverains, scolaires, associations...).

Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 3,22 M€ avec une participation de 1,5 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS			
Etudes géotechniques phase conception	10 000,00 €		
Huissier PC	1 000,00 €		
Huissier état des lieux et référé préventif	10 000,00 €		
Frais de consultations	2 000,00 €		
Assurance TRC RC DO 2%	44 409,00 €		
Sous-total	67 409,00 €		
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
CSPS 0,5%	9 825,00 €		
Contôleur technique 1,2%	23 580,00 €		
OPC 1,2%	23 580,00 €		
Sous-total	56 985,00 €		
3- HONORAIRES MAITIRSE D'ŒUVRE			
Maître d'œuvre base 12%	216 000,00 €		
Maître d'œuvre options 12%	19 800,00 €		
Compléments honoraires MOE sur tolérance	7 074,00 €		
Sous-total	242 874,00 €		
4- TRAVAUX			
Travaux base	1 800 000,00 €		
Travaux options	165 000,00 €		
Tolérance études 3%	58 950,00 €		
Aléas travaux 5%	98 250,00 €		
Aléas travaux supplémentaires 5%	98 250,00 €		
Sous-total	2 220 450,00 €		
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	2 587 718,00 €		
5- REVISIONS			
Révisions PI 2%	5 997,18 €		
Révisions travaux (y cps aléas) 2%/an	89 706,18 €		
Sous-total	95 703,36 €		
TOTAL OPERATION HT REVISE	2 683 421,36 €		
TVA à 20%	536 684,27 €		
COUT TDC TTC	3 220 105,63 €		

Calendrier

Les travaux commenceront en juillet 2017 pour une livraison prévue en mai 2018, selon le calendrier prévisionnel suivant :

EQUIPEMENTS SPORTIFS:	2016												2017												2018											
	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil					
Piscine (rénovation phase 3)			Instruction MENESR		Cons MOE				Etudes		A0tx															Travaux										

4. Travaux mis en œuvre en vue d'une ouverture des installations sportives universitaires à tous les publics métropolitains par l'Université de Bordeaux

Un équipement au service du projet de formation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche bordelais

Bénéficiant d'infrastructures sportives remarquables, l'Université de Bordeaux a pu inscrire le sport au cœur de son projet d'établissement, en se donnant comme objectifs :

- Le renforcement de l'offre de formation sportive qualifiante dans le cadre des cursus : Licence, Master, Institut universitaire technologique (IUT). Cette offre qualifiante renforcée est effective dans la nouvelle accréditation.
- L'offre pour l'ensemble de la communauté universitaire d'un accès aux activités physiques et sportives sous toutes ses formes. Les cartes de pratiques, libre et encadrée, ont permis en 2 ans d'augmenter le nombre de pratiquants, étudiants et personnels.
- Le renforcement de l'engagement associatif au travers de la pratique sportive compétitive de masse (association sportive (AS) de collège et IUT) et d'élite (ASUBx). L'association sportive universitaire de Bordeaux (ASUB) est quintuple championne de France.
- La coordination de la politique sportive d'accueil et d'accompagnement des sportifs de haut-niveau, dont le nombre est en constante augmentation dans les formations de l'université.

La piscine universitaire, qui comprend un bassin olympique, est une infrastructure unique sur un campus français, et participe à cette politique sportive. Elle est ainsi, en premier lieu, un outil de formation à l'attention des étudiants de l'université (et notamment étudiants en sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Cette infrastructure accueille également sur certains créneaux de la pratique libre et encadrée de la communauté universitaire.

En sus, elle est d'ores et déjà ouverte à des clubs sportifs, fédérations, associations et à certains publics scolaires qui bénéficient des enseignements par des formateurs ou futurs formateurs de l'université.

La rénovation de cette infrastructure devra permettre une ouverture plus large au public métropolitain

La rénovation de cette infrastructure s'accompagne toutefois d'un objectif de l'ensemble des partenaires financiers d'une ouverture plus large de la piscine à son environnement métropolitain. L'université engage dans ce cadre un double travail, d'une part de rationalisation de l'utilisation classique de la piscine, d'autre part d'ouverture plus large, en termes d'horaires comme en termes de publics, en collaboration avec les communes des territoires universitaires.

L'offre de la piscine ne se concevra cependant qu'en cohérence et en complémentarité avec les autres infrastructures disponibles sur le territoire. A cet effet, un travail d'étude des besoins, par typologie d'usagers (et notamment les écoles), va commencer en concertation avec les infrastructures de la métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e),

VU les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub »,

VU la délibération du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la présence d'une piscine de nage sportive au sein d'un campus accueillant et dynamique constitue un vecteur d'attractivité exceptionnel pour l'Université de Bordeaux comme pour l'ensemble du territoire métropolitain et considérant la nécessité de mettre en œuvre les engagements pris par Bordeaux Métropole au sein de la convention de site de l'Opération campus de Bordeaux

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 1 500 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour la réalisation de la troisième phase de rénovation de la piscine universitaire de Talence

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de financement associée à ce projet de rénovation de la piscine universitaire et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée et tout acte afférent

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice, au chapitre 204, article 204 113, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Madame MELLIER, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 17 février 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 MARS 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 2 MARS 2017	Monsieur Franck RAYNAL



BORDEAUX
MÉTROPOLE

université
de BORDEAUX

ACHÈVEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX A TALENCE

Opération Campus de Bordeaux

CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projets national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été à l'origine estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par l'Agence nationale de la recherche, ANR) ;
- la participation du Conseil Régional d'Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en direction du patrimoine immobilier universitaire ;
- Bordeaux Métropole, qui s'est engagée à participer aux projets de l'Université de Bordeaux dans le cadre notamment de ses compétences de l'époque à hauteur de 54,6 M€

Ce partenariat a été entériné par la signature entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Caisse des dépôts, l'État, la Région et la Métropole, de la convention de site en date du 20 décembre 2010 et actualisée au travers d'une nouvelle convention de site votée en juillet 2016.

Cette nouvelle convention est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics, pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - Assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - Améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - Développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - Valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus, pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - Des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - La rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;

- Des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1 M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de versement par Bordeaux Métropole d'une subvention d'investissement à l'Université de Bordeaux, pour l'achèvement de la rénovation de la piscine universitaire de Talence.

La piscine universitaire de Talence est un équipement sportif majeur de l'Université de Bordeaux et rare sur le territoire métropolitain, avec un bassin d'un peu moins de 50 m, dont il convient d'assurer la remise en état et l'ouverture au plus grand nombre. En effet, au-delà de l'usage universitaire de cet équipement, celui-ci a vocation à s'ouvrir aux publics non-universitaires (riverains, scolaires, associations...).

Pour répondre à l'objectif de pérennité de cette installation sportive majeure et unique au sein de l'Université de Bordeaux, deux phases de rénovation ont été menées en 2011 et financées intégralement sur les intérêts intermédiaires de la dotation de l'État pour l'Opération campus Bordeaux, pour un total de 2,64 M€. Ces travaux ont concerné la mise aux normes des installations géothermiques et la réfection complète de la toiture du bâtiment, de la ventilation de la zone bassin, de la menuiserie et du carrelage du bassin.

La troisième et dernière phase de rénovation de la piscine universitaire, qui est l'objet de la présente convention et dont un descriptif complet figure dans son annexe 1, a pour objectif de :

- rénover les revêtements muraux et les carrelages au sol de la zone bassin ;
- remettre en état les abords de la zone bassin ;
- réhabiliter entièrement l'espace d'accueil et les vestiaires de la piscine universitaire.

Ces actions complèteront les deux premières tranches de réhabilitation de la piscine universitaire et permettront d'envisager dans de bonnes conditions une ouverture plus large de cette installation sportive aux publics non-universitaires (riverains, scolaires, pompiers, associations...).

Le coût total de cette opération est estimé à 3,22 M€ avec une participation de 1,5 M€ de Bordeaux Métropole.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par **M. Alain JUPPE**, Président de Bordeaux Métropole, Maire de Bordeaux, dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°2017/31904 du Conseil de Métropole du 17 février 2017 « Opération campus de Bordeaux – Participation

financière de Bordeaux Métropole pour la réhabilitation des vestiaires et de la zone accueil de la Piscine universitaire de Talence »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 35, place Pey Berland 33076 Bordeaux cedex, représentée par **M. Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Métropole au financement pour l'achèvement de la rénovation de la piscine universitaire de l'Université de Bordeaux à Talence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

L'Établissement s'engage à mener l'opération décrite en annexe n° 1, dans le respect des budgets figurant en annexe n° 2 et du calendrier figurant en annexe n° 3.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'Université exerce ses obligations de maître d'ouvrage. L'Université est soumise au Code des marchés publics et à la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), les missions des prestataires sont détaillées et les coûts sont identifiés dans les marchés passés par l'Université.

La convention n'apporte aucune dérogation aux règles appliquées pour la comptabilisation des dépenses immobilisées par l'Université pour le projet.

Sous réserve du respect des conditions figurant aux articles 4.2 et 6 de la convention, les dépenses réalisées dans ce cadre, antérieurement à la conclusion de la convention, sont comprises dans l'assiette éligible.

ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES

4-1 FINANCEMENT

La subvention consentie par Bordeaux Métropole est plafonnée à 1 500 000 € sur une assiette éligible globale prévisionnelle de 3 220 105,63 € toutes taxes comprises en coût final du projet, toutes dépenses confondues dans les limites précisées ci-dessous :

- l'Université s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que les dépenses effectuées pour la réalisation du projet pendant la durée d'exécution définie à l'article 6 de la présente convention ;
- la subvention est réduite proportionnellement lorsque les dépenses sont inférieures à l'assiette éligible définie ci-dessus ;
- l'affectation de la subvention est définie par les articles 1 et 2 de la convention.

Pour contribuer au financement du projet visé à l'article 1, la Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 500 000 € dans le cadre du budget prévisionnel ci-après :

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS			
Études géotechniques phase conception	10 000,00 €	ANR – intérêts dotation 2016	220 105,63 €
Huissier PC	1 000,00 €		
Huissier état des lieux et réfééré préventif	10 000,00 €		
Frais de consultations	2 000,00 €		
Assurance TRC RC DO 2%	44 409,00 €		
Sous-total	67 409,00 €		
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
CSPS 0,5%	9 825,00 €		
Contôleur technique 1,2%	23 580,00 €		
OPC 1,2%	23 580,00 €		
Sous-total	56 985,00 €		
3- HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE			
Maître d'œuvre base 12%	216 000,00 €		
Maître d'œuvre options 12%	19 800,00 €		
Compléments honoraires MOE sur tolérance	7 074,00 €		
Sous-total	242 874,00 €		
4- TRAVAUX			
Travaux base	1 800 000,00 €		
Travaux options	165 000,00 €		
Tolérance études 3%	58 950,00 €		
Aléas travaux 5%	98 250,00 €		
Aléas travaux supplémentaires 5%	98 250,00 €		
Sous-total	2 220 450,00 €		
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	2 587 718,00 €		
5- REVISIONS			
Révisions PI 2%	5 997,18 €		
Révisions travaux (y compris aléas) 2%/an	89 706,18 €		
Sous-total	95 703,36 €		
TOTAL OPERATION HT REVISE	2 683 421,36 €		
TVA à 20%	536 684,27 €		
COUT TDC TTC	3 220 105,63 €		
TOTAL		3 220 105,63 €	

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

4-2 MODALITÉS DE VERSEMENT

Respectant le principe de comptabilisation des immobilisations en cours, les versements constituent des acomptes jusqu'à l'incorporation définitive des travaux en immobilisation.

Les demandes de paiement sont adressées à Bordeaux Métropole par l'Université dans les conditions figurant dans le récapitulatif ci-dessous :

a) Premier versement

Le premier versement, à hauteur de 20 % de la subvention accordée, s'effectuera à la signature de la présente convention, après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université et d'un relevé d'identité bancaire.

b) Versement intermédiaire 1

Le versement intermédiaire 1, de 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université accompagnée :

- d'une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux (défini par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux approuvés par arrêté du 8 septembre 2009)
- d'un relevé d'identité bancaire.

c) Versement intermédiaire 2

Le versement intermédiaire 2, représentera 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université de Bordeaux accompagnée :

- d'un état récapitulatif des paiements rattachés aux engagements contractuels démontrant que 50 % des travaux ont été réalisés et payés, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

d) Versement du solde

La demande de paiement pour solde sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux, avec ou sans réserve, signé par le représentant légal de l'Université ;
- état récapitulatif final des paiements rattachés aux engagements contractuels, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- un relevé d'identité bancaire.

4-3 SUIVI ET CONTRÔLE FINANCIERS

De manière à optimiser leurs gestions budgétaires, l'Université et Bordeaux Métropole conviennent de se réunir pour actualiser leurs informations sur l'avancement de l'opération visée par la convention, pendant sa durée, deux fois par an.

L'Université établit et tient en permanence à jour un calendrier de prévision et de réalisation assorti des éléments financiers reprenant les dispositions des contrats passés pour la réalisation du projet. Ce calendrier est l'outil de suivi accepté par l'Université et la Métropole.

L'Université se soumet à tout contrôle technique et financier de Bordeaux Métropole ou de tiers que celle-ci aura accrédité pour cette mission. L'Université s'engage à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment pour les vérifications sur pièces et dans ses locaux.

Si, dans un délai de neuf mois suivant la réception des travaux, l'Université n'est pas en mesure de produire les pièces demandées pour le paiement du solde, visées à l'article 4.2 ci-dessus, les versements perçus deviennent immédiatement remboursables à la Métropole.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

5-1 PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES

L'Université a, seule, la qualité de maître d'ouvrage du projet et bénéficie seule des droits liés aux contrats qu'elle conclut à ce titre.

5-2 COMMUNICATION

L'Université s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole et à faire figurer le logo de la Métropole sur les documents destinés au public dans le cadre de la réalisation de l'équipement considéré.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde, à produire par le bénéficiaire dans les 6 mois suivants la date de réception des travaux, soit le 15 décembre 2019 au plus tard.

À défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

ARTICLE 7 - REVERSEMENT – RÉSILIATION

7-1 MODIFICATIONS

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produira d'effet entre Bordeaux Métropole et l'Université sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

7-2 NULLITÉ

Si une des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention ni altérer la validité des autres stipulations.

7-3 RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

7-4 ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, Bordeaux Métropole et l'Université font élection de domicile respectivement aux adresses figurant en tête des présentes.

7-5 RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

Le Président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Alain JUPPE

Annexe n° 1 – Description de l'opération

PROGRAMME DE LA RÉNOVATION DE LA PISCINE UNIVERSITAIRE

Contexte

La piscine est avant tout un équipement sportif universitaire dont il convient d'assurer la pérennité. Cependant cette installation ouvre une part importante de ses disponibilités à des pratiques non universitaires : scolaires, pompiers, Ministère de la Défense, associations.

L'enjeu réside en outre dans le développement d'une ouverture grand public. En effet, les projets municipaux existants sur la métropole consistent pour plusieurs années encore à rénover le parc existant et n'apporteront pas d'augmentation de capacité à moyen terme.

La mutualisation des équipements sportifs et des piscines en particulier doit être encouragée.

Mais avant tout, ce projet de réhabilitation consiste à pérenniser l'ouverture de cet équipement au regard de la réglementation et du confort offert. À cet effet, d'importants travaux ont été conduits sur la piscine en 2011, financés sur intérêts intermédiaires, pour un montant de 2,64 M€ :

- La mise aux normes des installations géothermiques ;
- La réfection complète de la ventilation de la zone bassin ;
- La réfection de la toiture de la zone bassin qui était dégradée et non-isolée ;
- La réfection des menuiseries de la zone bassin qui n'étaient plus étanches ;
- La réfection du carrelage du bassin qui était très dégradé.

Ils ont permis le maintien en activité de cet équipement, menacé de fermeture en raison de la non-conformité des installations de géothermie associée à une consommation énergétique excessive.

Le diagnostic technique de 2010 a été mis à jour en 2013. Cette mise à jour montre les progrès réalisés, mais elle met aussi en évidence l'importance des travaux restants à faire en particulier sur :

- Les revêtements muraux, très dégradés et diverses remises de la zone bassin ;
- Les carrelages au sol de la zone bassin ;
- La réhabilitation complète de la zone vestiaire, très dégradée.

La piscine fait à nouveau l'objet d'un rapport de l'Agence régionale de la santé (ARS) pointant les progrès réalisés sur le bassin et ses installations, mais aussi l'état de délabrement des vestiaires, dont les conditions d'hygiène ne sont plus acceptables en raison de l'humidité et des dégradations qu'elles entraînent. Ces travaux sont inclus dans ce programme.

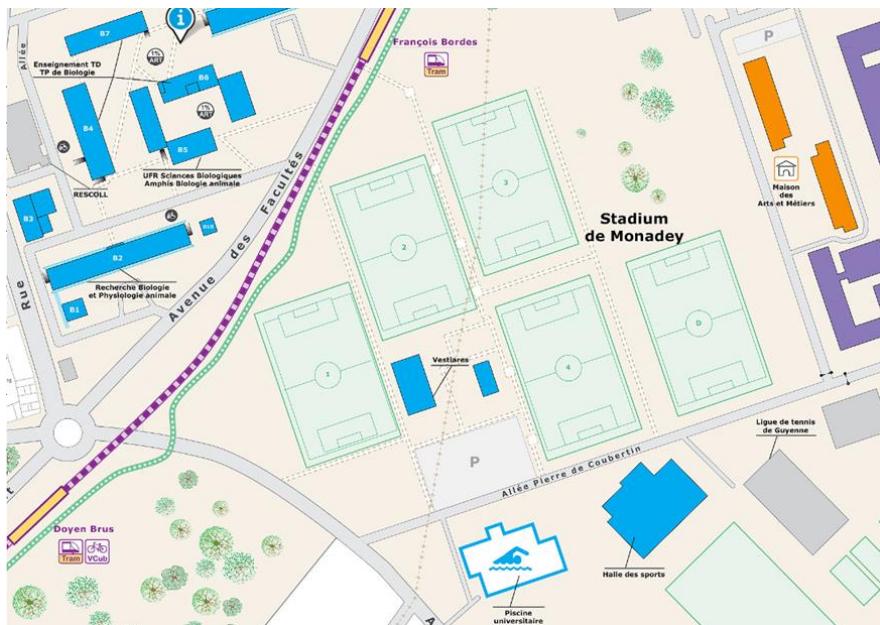
Le site

La piscine universitaire est implantée au centre du site universitaire de Pessac-Talence-Gradignan, sur un foncier appartenant à l'État et dont l'Université de Bordeaux est affectataire.

Elle se situe sur la plaine des sports Monadey, à côté de la Halle des sports et des terrains de football ainsi qu'à proximité du Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives (CREPS) Aquitaine, de la Ligue de tennis de Guyenne et des équipements sportifs du lycée Alfred Kastler. Le tout forme un ensemble sportif de 25 ha.

Elle est desservie par :

- un axe routier métropolitain qui traverse le site universitaire du Nord au Sud (avenue Pey-Berland) ;
- le tramway qui longe le site qui est désormais parfaitement connecté aux installations grâce aux cheminements réalisés dans le cadre de l'opération « Aménagement de la plaine des sports Monadey » ;
- la piste cyclable qui traverse tout le site universitaire d'est en ouest et longe le site ;
- la piste cyclable nord-sud qui borde l'avenue Pey-Berland.



Le bâtiment



La piscine dans son environnement d'origine



La piscine dans son environnement en 2010



La piscine dans son environnement rénové (opération « Aménagement de la plaine des sports Monadey » - intérêts intermédiaires ANR 2010)





Façade Nord

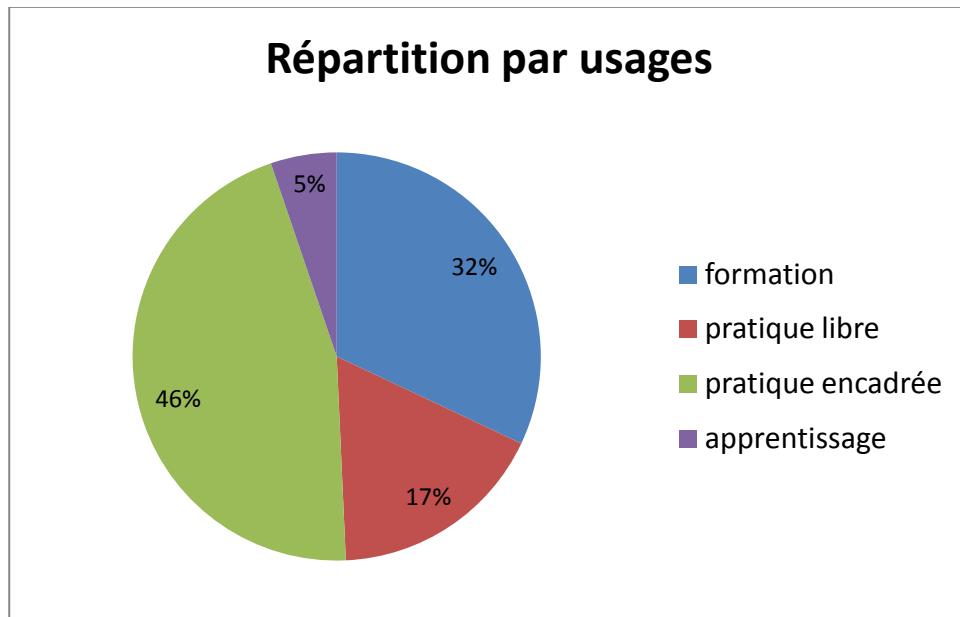
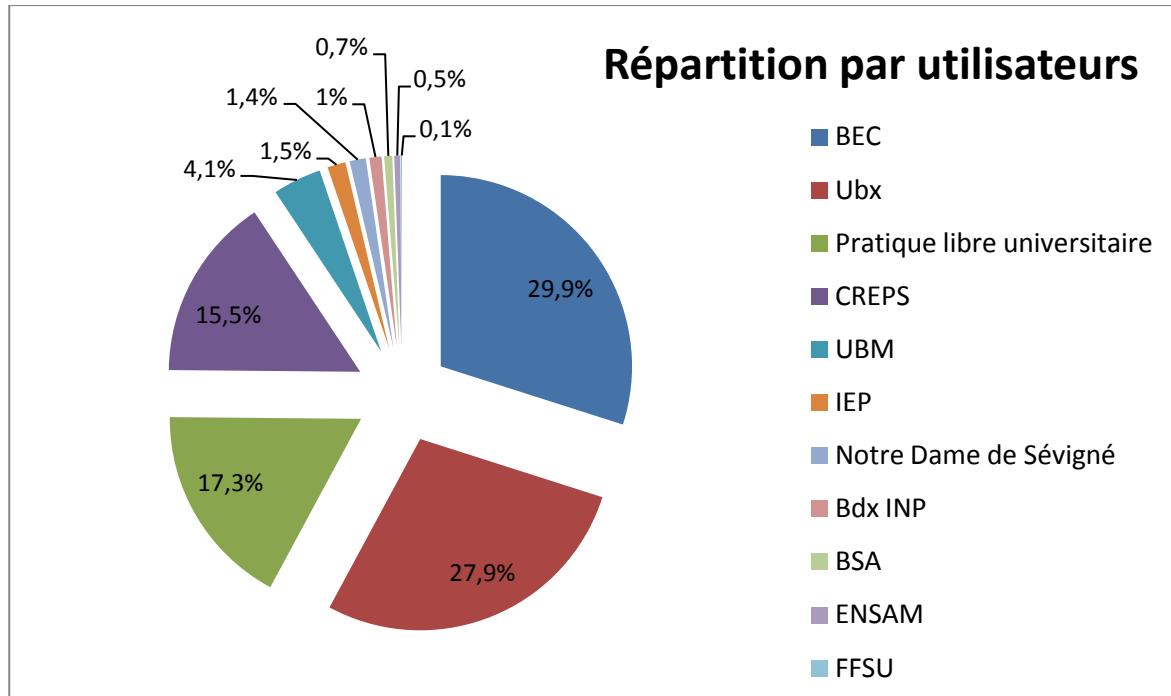


Vestiaires



Panorama de l'existant

Sur l'année universitaire 2014-2015, la piscine universitaire cumule environ 14 000 heures d'occupations réparties de la façon suivante :



Les usages et les publics accueillis sont variés. L'opération immobilière ne porte pas sur l'évolution des usages, car la piscine existante permet de satisfaire les besoins, mais une fois restructurée, la piscine permettra une ouverture vers le grand public métropolitain.

Les activités proposées dans la piscine sont les suivantes :

- Natation ;
- Waterpolo ;
- Kayak ;
- Natation synchronisée ;
- Plongée ;
- Aquagym ;
- Surf ;
- Les métiers du sauvetage ;
- Rugby subaquatique ;
- Apnée ;
- Hockey subaquatique.

La piscine est principalement utilisée pour des activités universitaires. Cependant, de nombreuses écoles fréquentent la piscine (environ 600 enfants fréquentent la piscine par semaine). Le CREPS et le Bordeaux étudiant club (BEC) utilisent également la piscine. L'ensemble des utilisateurs ont été recensés.

L'organisation future de la piscine permettra de recevoir des écoles et de distinguer le flux « enfant » du flux « adulte ». De même, le projet a pour objectif une ouverture au grand public.

Travaux à réaliser

Zone bassin :

- Réfection du mur pignon Est : enlèvement et réfection du complexe d'isolation extérieure existant (isolant et enduit de finition) au niveau des seuils certificats d'économies d'énergie (CEE), compris ravalement de l'édicule d'accès aux gradins ;
- Traitement des appuis et abouts des arches lamellées-collées sur façade Nord : purge, renforcement, traitement curatif avec application de résine époxy, capotage ventilé sur 3 faces ;
- Réfection des revêtements muraux intérieurs (pâte de verre sur hauteur 2 m et revêtement acoustique partie supérieure) : enlèvement du revêtement acoustique, recouvrement de l'ensemble (compris carrelage bleu) par un habillage acoustique classé pour locaux à très forte hygrométrie sur isolant ;
- Travaux divers : traitement des faces intérieures des parties de mur visibles autour des menuiseries alu façade Sud. Aménagement des gradins, exemple caillebotis bois ;
- Travaux divers d'électricité : reprise des câblages courant fort/courant faible et appareillages pour encastrement sous habillage des parois latérales. Aménagement d'un éclairage extérieur au droit des issues de secours ;
- Suppression des plongeoirs et mise en place d'un plongeoir à deux niveaux : 1 et 3m ;
- Plages : Réfection du carrelage des plages en périphérie du bassin. Réfection du carrelage des margelles et plots de départ, création de rangements pour les kayaks intérieurs, matériels de plongée et matériel divers ;
- Créer une aire de lavage extérieure pour les kayaks et les équipements de plongée.

Vestiaires

- Réparation des désordres de gros œuvre : reprises en sous œuvre, reprises fissures, épaufrures, etc. ;
- Réfection de l'étanchéité de l'ensemble de la zone locaux services, compris remplacement des 33 *skydomes* ;
- Remplacement et reconfiguration des portes et des parois vitrées du hall d'accueil, sas et portes automatiques. Prévoir un auvent pour abriter les groupes scolaires ;
- Prévoir la signalétique (piscine universitaire + circuit visiteurs+ signalétique intérieure) ;
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures façades Est et Nord (objectif thermique au niveau des seuils CEE) ;
- Ravalement de l'ensemble des façades avec isolation (objectif thermique au niveau des seuils CEE) ;
- Restructuration lourde des locaux de la zone services (vestiaires, douches, sanitaires, bureaux, infirmerie, accueil, porte habits, etc.) : mise en conformité, réfection sols – murs- menuiseries – plafonds –électricité – plomberie – chauffage – Ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- Prévoir les casiers, les cabines, les placards de stockage des plages, placards, vidéo projecteur, écran et tableau dans les salles de réunion et les bureaux, le mobilier de l'office hors électroménager, le guichet du bureau d'accueil. Affichage dans le hall ;
- Création d'une baie de brassage ;
- Prévoir le réseau de sonorisation entre le bassin et un des bureaux.

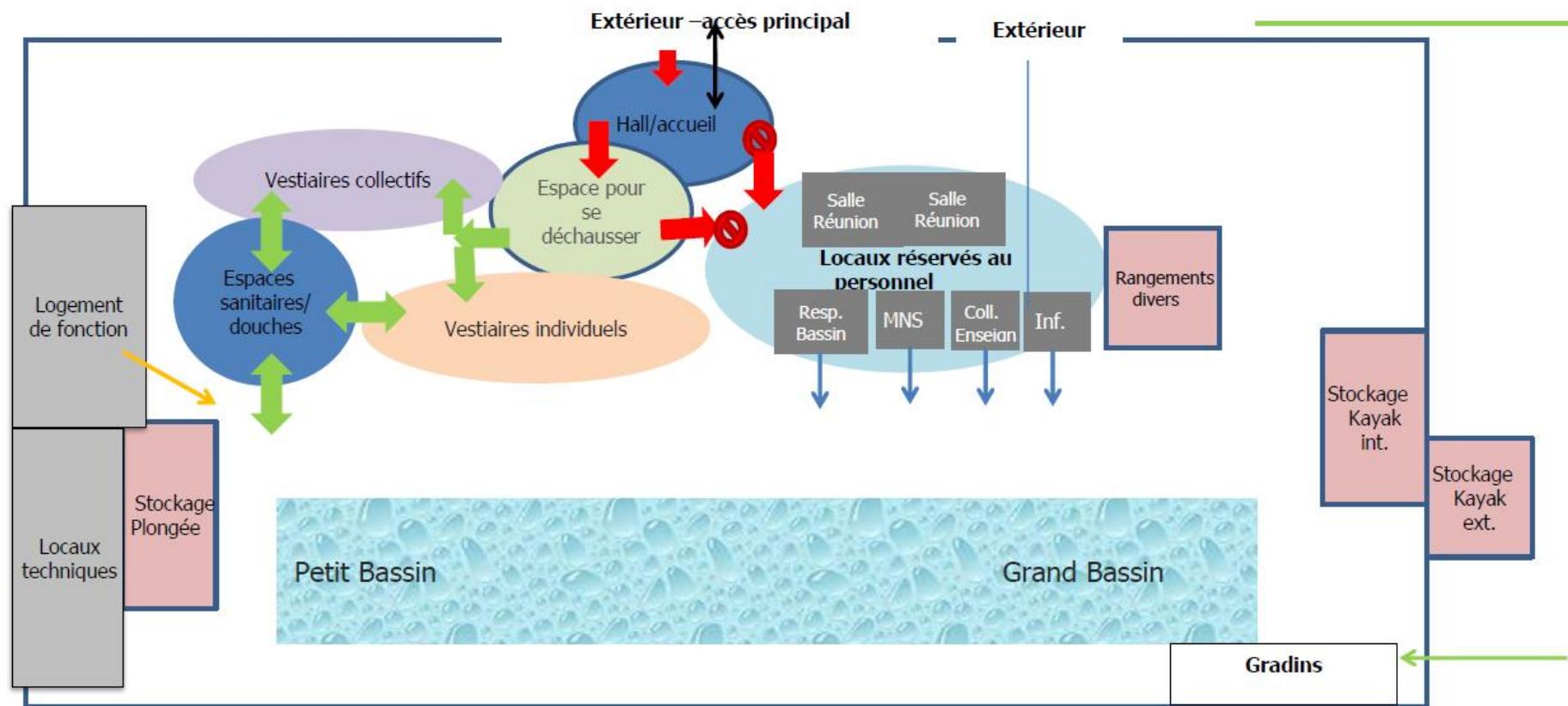
Travaux à étudier et chiffrer en Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

- Remplacement des plots par des plots en inox ;
- Équipement des 8 lignes par des chronos électroniques (demande du BEC et du SUAPS pour les compétitions) ;
- Agrandissement de l'aire de stockage des kayaks d'extérieur. Ce local communique avec l'intérieur. Il conviendra de récréer une issue de secours coté Est. Il sera nécessaire de revoir le circuit Personnes à mobilité réduite (PMR) /visiteurs pour accéder aux gradins ;
- Modifier les goulottes pour créer une piscine à débordement ;
- Récupérer l'eau de la géothermie, « trop plein », pour alimenter les sanitaires, aire de lavage, etc. ;
- Prévoir les casiers/vestiaires des Maîtres nageurs-sauveurs (MNS) et du personnel de ménage, les casiers du bureau enseignants ;
- Prévoir des bornes wifi au bord du bassin.

Tableau de surfaces détaillé

Désignation local	nb de locaux	SU	SU TOTAL	Remarques et capacité du local
Hall/accueil				
sas	1	12	12	extension+ préau
hall	1	60	60	en fonction du nombre de scolaire accueillis en même temps
bureau accueil	1	22	22	3 postes de travail dont 1 guichet
Office	1	12	12	s'ouvre sur le hall
Total		106		
Locaux personnel				
Salle de réunion	2	40	80	cloison mobile entre les deux salles
Salle de détente personnel	1	18	18	10 personnes avec plan travail évier
Vestiaire personnel H	1	12	12	5 personnes (casier wc, douches)
Vestiaire personnel F	1	12	12	6 personnes (casier wc, douches)
Bureau MNS	1	9	9	3 personnes vitré sur bassin
Bureau responsable de bassin	1	12	12	accès au bassin
Bureau collectif enseignants	1	10	10	accès au bassin
Infirmerie	1	10	10	plan de travail, point d'eau, téléphone urgence
Local produit d'entretien	1	10	10	chariots de ménage+ produits
Déchets			0	Espace extérieur
local robot	1	8	8	existant
Total		181		
Vestiaires collectifs				
Vestiaires collectifs	4	20	80	bancs en périphérie + au milieu: capacité 30 personnes+20 casiers
Total		80		
Espace pour se déchausser				
Espace pour se déchausser	1	20	20	
Local fauteuil ext	1	6	6	
Total		26		
Vestiaires individuels				
Espace box casiers	1	110	110	18 box (1,5m ² *18) et 2 box pmr/enseignants (2m ² *2)+bancs +130 casiers
douche homme	1	22	22	15 pommes de douches +1 cabine pmr
douche femme	1	22	22	15 pommes de douches +1 cabine pmr
wc hommes	1	20	20	
wc femmes	1	20	20	
Total		194		
Rangement				
Local rangement divers	1	20	20	accès au bassin
Placards de rangement	1	pm	pm	Rangement adapté pour les divers matériels. Toutes les plages
Stockage kayaks intérieurs	1	pm	pm	30 kayaks piscine rangement adapté sur plage: équipement
Stockage kayaks extérieurs + aire séchage	1	30	30	20 kayaks + jupes...
Local compresseur	1	10	10	Emplacement à déterminer : proche aire de lavage, accès intérieur et extérieur.
Stockage matériel plongée	1	pm	pm	rangements adaptés sur plage côté petit bassin
Stockage bouteille	1	pm	pm	mobilier sur plage 16m ²
Aire de lavage extérieure	1	pm	pm	10m ² siphon de sol arrivée d'eau,
Total		60		
Total surface		621		
Baie de brassage	1		2	
sdo		807,3		

Schéma fonctionnel général



Démarche environnementale

La présente phase de travaux comprend des objectifs environnementaux variés, selon le profil HQE suivant :

Très performant														
Performant														
Base														
Cibles	1 Relation des bâtiments avec l'environnement immédiat	2 Choix intégré des procédés et produits de construction	3 Chantier à faibles nuisances	4 Gestion de l'énergie	5 Gestion de l'eau	6 Gestion des déchets d'activité	7 Gestion de l'entretien et de la maintenance	8 confort hygrothermique	9 Confort acoustique	10 Confort visuel	11 Confort olfactif	12 Qualité sanitaire des espaces	13 Qualité sanitaire de l'air	14 Qualité sanitaire de l'eau
Thèmes	Écoconstruction		Écogestion					Confort				Santé		

Cibles très performantes :

Gestion de l'eau potable :

Le projet devra favoriser tous procédés évitant une surconsommation d'eau potable :

- systèmes hydro-économies performants (limiteur de pression, limiteur de débit, robinetterie performante, chasse d'eau économe à double flux, robinets à fermeture temporisée ou à détection de présence pour les parties communes) ;
- réseaux de bonne qualité dans leur conception et leur réalisation pour éviter tout gaspillage dû aux fuites ;
- faciliter la maintenance du réseau intérieur (robinets d'arrêt, accès facilité).

En PSE, le réseau de récupération depuis le trop-plein d'eau de géothermie pour l'alimentation des toilettes, aire de lavage...

Maintenance :

C'est un enjeu fort dans tous les projets de l'opération campus et a fortiori dans le cadre de la piscine où les contraintes et les coûts de maintenance sont très élevés en raison de la technicité des ouvrages, des contraintes d'humidité et des objectifs sanitaires. Le projet intègrera :

- Le recours à des matériaux et matériels simples et standardisés pour une maintenance efficace (notamment sur l'éclairage),
- Le choix de matériaux de surface permettant un entretien facilité (couleur des sols, protection des bas de murs et de portes, etc.)
- Intégration d'un spécialiste de la maintenance tout au long du projet (Bureau d'étude spécialisé dans l'équipe de maîtrise d'œuvre)

Qualité sanitaire de l'air et des espaces :

C'est assurément un enjeu primordial dans une piscine. La rénovation complète des revêtements et de la ventilation doivent permettre d'atteindre les meilleurs standards dans ce domaine. Les travaux d'isolation, de réfection de l'étanchéité et de remplacement des menuiseries auront pour effet d'étancher le bâtiment et de minimiser le renouvellement d'air.

La qualité sanitaire de l'air et des espaces sera assurée par :

- un renouvellement d'air maîtrisé par la garantie d'une ventilation efficace,
- la maîtrise des sources de pollutions internes garantie par le choix des matériaux intérieurs sans Composés organiques volatiles (COV),
- et la maîtrise de pollution externe garantie par les travaux d'isolation, de réfection de l'étanchéité et de remplacement des menuiseries.

Confort acoustique :

La maîtrise de l'ambiance acoustique de la zone bassin est un enjeu important dans une piscine et sera améliorée à l'occasion entre autres de la reprise des revêtements muraux du bassin.

Un bureau d'études acoustique est intégré à l'équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet. Il réalisera un diagnostic acoustique du bâtiment notamment la zone bassin, prescrira les actions correctives à mettre en place lors du projet et réalisera les tests à la réception pour valider l'atteinte des objectifs acoustiques.

Annexe n° 2 – Budget prévisionnel et plan de financement

DÉPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS			
Etudes géotechniques phase conception	10 000,00 €		
Huissier PC	1 000,00 €		
Huissier état des lieux et référé préventif	10 000,00 €		
Frais de consultations	2 000,00 €		
Assurance TRC RC DO 2%	44 409,00 €		
Sous-total	67 409,00 €		
2- HONORAIRES PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
CSPS 0,5%	9 825,00 €		
Contôleur technique 1,2%	23 580,00 €		
OPC 1,2%	23 580,00 €		
Sous-total	56 985,00 €		
3- HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE			
Maître d'œuvre base 12%	216 000,00 €		
Maître d'œuvre options 12%	19 800,00 €		
Compléments honoraires MOE sur tolérance	7 074,00 €		
Sous-total	242 874,00 €		
4- TRAVAUX			
Travaux base	1 800 000,00 €		
Travaux options	165 000,00 €		
Tolérance études 3%	58 950,00 €		
Aléas travaux 5%	98 250,00 €		
Aléas travaux supplémentaires 5%	98 250,00 €		
Sous-total	2 220 450,00 €		
TOTAL OPÉRATION HT HORS-REVISION	2 587 718,00 €		
5- REVISIONS			
Révisions PI 2%	5 997,18 €		
Révisions travaux (y cps aléas) 2%/an	89 706,18 €		
Sous-total	95 703,36 €		
TOTAL OPERATION HT REVISE	2 683 421,36 €		
TVA à 20%	536 684,27 €		
COÛT TDC TTC	3 220 105,63 €		
		TOTAL	3 220 105,63 €

Annexe n° 3 – Calendrier et échéancier prévisionnels

EQUIPEMENTS SPORTIFS :	2016												2017												2018											
	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil					
Piscine (rénovation phase 3)		Instruction MENESR		Cons MOE		Etudes		AO tx																	Travaux											

Versement	Date prévisionnelle	Montant
1 ^{er} versement	Février 2017	300 000 €
Versement intermédiaire 1	Juillet 2017	450 000 €
Versement intermédiaire 2	Janvier 2018	450 000 €
Solde	Juin 2018	300 000 €
TOTAL		1 500 000 €